

**CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 30 Mars 2021 à 18h00 au Foyer des Campagnes sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

À l'unanimité le Conseil Municipal a décidé que la séance se tiendrait à huis clos.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2021 et a pris acte de ce débat.

ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :

⇒ **à la majorité,**

22 pour

3 contre (Mme MONESTES – M. GARAYOA – Mme LASGLEYZES)

1 abstention (M. BARADA)

l'approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026

⇒ **à l'unanimité,**

la demande de financement pour la construction du complexe sportif, avec autorisation donnée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches de l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de Lot-et-Garonne, l'Agglomération d'Agen, l'Agence Nationale du Sport pour obtenir les subventions au taux le plus élevé possible

⇒ **à la majorité,**

l'approbation du principe d'assistance administrative à maitre d'ouvrage (AAMO) avec le cabinet DECHRIS Consultant pour le complexe municipal en autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 ainsi que les éventuels avenants qui pourraient en découler